

MISE EN PLACE DES CHÈQUES DÉJEUNER : L'UNSA AGIT

*L'UNSA s'est engagé à négocier la mise en place de chèques déjeuner
(profession de foi du 19 avril 2018)*

Nous avons 2 possibilités :

- *La mise en place sur le budget des ASC*
- *Le financement par la direction*

Pour l'UNSA, la mise en place de chèques déjeuner payés par le budget des œuvres sociales nécessite une augmentation du budget des ASC. Nous n'avons pas la main là-dessus. Les organisations représentatives au niveau central ont signé un accord sur le budget des ASC avec moins pour nous que pour les autres sites. Nous avons peu de chance d'obtenir au moins autant que les autres.

Pour un accord gagnant-gagnant

Nous allons donc nous tourner vers la direction pour solliciter l'ouverture de négociations sur la mise en place de chèques déjeuner à 5 euros. Il est possible de faire un accord local « gagnant-gagnant » pour la direction et pour les salariés. Beaucoup se plaignent du restaurant qui ne concerne que peu de personnes. L'idée est de dégager du cash pour payer les chèques déjeuner. Une telle mesure permet d'alléger les charges sociales de l'entreprise.

**Nous sommes déterminés à obtenir les chèques déjeuner.
Nous engagerons tout ce qui est en notre pouvoir
pour obtenir satisfaction.**

**Nous vous tiendrons informés
de l'avancée du dossier.**

